

Note interne de visite d'inspection

PACA	GS 84	Subdivision de Avignon Nord	Date : 15 juin 2007
Inspecteurs	: Guy Estrade		
Exploitant	: Grangeon SA DELta Déchets	Code GIDIC	: 064 398
Site inspecté	: ORANGE	A ou D	: A
Activité	: Centre de stockage de déchets ménagers ou assimilés	Priorité	: P1
Objet de la visite	: Visite approfondie annuelle		

Présentation du site inspecté

Description succincte des installations inspectées

Créée en 1986, la Société Delta Déchets est implantée en ZAC du Coudoulet où elle exploite un centre de stockage de déchets non dangereux dit de « classe 2 ». Elle possède sur le même site un centre de stockage de déchets inertes dit de « classe 3 ».

L'établissement est certifié ISO 14000 depuis août 2000.

La Société Delta Déchets procède également à la collecte des déchets urbains et ruraux et met des containers à disposition des collectivités. Elle participe également à la création et à la gestion de déchetteries et de quais de transfert d'ordures ménagères. A ce titre, la Société Delta Déchets se positionne comme un prestataire de service de qualité dans le domaine des déchets (expertise professionnelle, gestion et logistique).

Les déchets traités sont issus à 70 % de l'industrie, du commerce ou de l'artisanat et 30% des ménages en provenance du Nord Vaucluse essentiellement.

Contexte environnemental et socio-économique

La Société Delta Déchets est une entreprise indépendante solidement implantée en région PACA qui réalise des bénéfices importants.

Quelques chiffres clés :

Capital social : 152.000,00 EURO

Chiffre d'affaires : 9.900.000 EU

Effectif : de 25 à 30 personnes

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés – augmentation/réduction des effectifs,)

Récemment (en octobre 2006), la Société Delta Déchets a repris l'activité de stockage de déchets non dangereux d'Aix (secteur Arbois). Elle réalise actuellement un nouveau casier d'une superficie de 6 ha.

Elle maintient son projet de création de centre de stockage sur le territoire de la Commune de Valréas (Projet « les Chênes verts » pour lequel a été pris un nouvel arrêté de sursis à statuer le 15 janvier 2007)

L'exploitant n'a pas de nouveau projet sur le site. Les prochains investissements concernent la valorisation des biogaz (dossier de 2005 et APC de 2006)

Par ailleurs, la Société Delta Déchets souhaite obtenir la certification ISO 18000. L'audit de certification devrait avoir lieu en octobre 2007.

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

- Sujets évoqués

1) suites données à la lettre de conclusion du 1^{er} mars 2007 (visite du 15 novembre 2006)

2) points à l'ordre du jour

- suivi des autocontrôles,
- impact paysager et odeurs,
- procédures en cas de détection de radioactivité,
- suivi de la qualité des eaux souterraines,
- bilans trimestriels et rapport annuel d'activité.

- Documents consultés

L'exploitant a présenté les diverses procédures modifiées suites aux constats de la visite du 15 novembre 2006. Les suites données aux fiches non soldées et notamment celles ayant donné lieu à des réponses jugées non satisfaisantes (1, 3, 5 et 8) ont été examinées point par point.

Résultats du contrôle inopiné « déchets » réalisé le 19 mars par l'Apave. les résultat du CI du 31 mai ne sont pas disponibles. Dorénavant les CI sont réalisés en tenant compte de l'évolution des entrées (nouveaux clients, proportion OM/DIB, etc...).

L'exploitant a présenté les résultats de l'étude ophtalmométrique réalisée en 2006. Les conclusions du rapport produit par EOG sont très satisfaisantes. Aucune odeur nauséabonde n'est ressentie au-delà de 200 m des installations. A cette distance, les odeurs perçues s'apparentent au produit de désodorisation. Les moyens mis en œuvre s'avèrent efficaces et durables.

- Lieux visités

Alvéole en exploitation.

Voies de circulation internes.

Divers bassins équipant les installations.

Installations mobiles d'osmose inverse.

Aménagement paysager le long du CD 950.

3) Autres remarques

L'exploitant affirme qu'à son point de vue le site d'Orange est inspecté avec beaucoup trop de rigueur par notre service. Que ce n'est pas forcément le cas pour les sites de confrères ou concurrents (a été cité notamment SITA à Entraigues). Il demande que nos inspections soient réaliser de façon équitable

Les limites de propriété doivent être aménagées de façon à présenter un écran végétal, notamment le long du CD 950. Des plantations ont été réalisées qui font l'objet d'un arrosage automatique. Cependant, quelques plants sont à remplacer. De nouveaux sujets (cyprés et peupliers) seront mis en place à l'automne.

Conclusions de l'Inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales]

Les installations sont exploitées avec beaucoup de rigueur. Le site est maintenu propre. Les voies de circulation sont dégagées. Elles font l'objet d'aspersion de façon à éviter les envols de poussières. Les eaux utilisées à cette fin sont les eaux épuriées en provenance des installations d'osmose inverse.

Ces installations ne sont pas les installations prévues à l'origine (écart n°1) mais leur exploitation ne présente aucun inconvénient particulier.

Les installations sont équipées de buses d'aspersion de produits masquant dont les débits sont gérés par un automate informatique. Aucune odeur particulière n'est perceptible.

Le bassin sud (de 23 000 m³) n'a pas été réalisé. (fiche d'écart n°2). L'exploitant précise que ce bassin ne sera nécessaire qu'en fin d'exploitation lors du réaménagement des alvéoles 16 à 20. La prescription devra être modifiée.

L'exploitant n'a pas apporté de commentaires à nos 7 remarques.

Personnes rencontrées [noms, fonctions, ...]

Mme Grangeon, Directeur général.
 Monsieur Mandiuk, Responsable Développement
 Madame Platel, Responsable du site d'Orange

Suivi des écarts de la précédente visite d'inspection le 15/11/2006

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)
2	peut être soldée (nouveau protocole)
3	peut être soldée (informations transmises avec le rapport annuel d'activité)
4	peut être soldée (nouveau protocole)
5	peut être soldée (respect de la prescription vérifié)
6	nécessite un APC (demande à faire par l'exploitant)
7	peut être soldée (informations transmises avec le rapport annuel d'activité)
8	soldée AP CLIS du 24 juillet 2007

Suivi des constats de la présente visite d'inspection le 15/06/2007

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)
1	ne peuvent être soldées => nécessitent un APC (demande à faire par l'exploitant)
3	
remarques	I'exploitant n'a pas fait de commentaires.

